

# BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AUTIGNAC

- JUIN 2015 - N° 2 -

## Le mot du Maire.



Cela fait plus d'un an que nous avons pris la responsabilité de la gestion communale. Après la réflexion, les dossiers et les demandes de subvention, les travaux ont pu commencer. Le plus visible c'est la démolition de l'espace Jourfier pour réaliser un parking, une esplanade et une voie piétonne qui reliera la rue du 8 mai à la rue des Ecoles par un escalier. C'est une nouvelle perspective qui permet de voir l'école du parking et de voir le clocher de l'église depuis la place Jules Ferry.

Des travaux de goudronnage nécessaires ont été réalisés dans la rue des Ecoles, rue de la Poujade, rue Jean Moulin, rue des Aires et rue des Acacias. Des places de parking ont été ajoutées au Plô et le traçage au sol permet aux administrés de mieux respecter les emplacements proposés. Les bâtiments publics sont entretenus et mis aux normes électriques. Les façades de l'école et de la bibliothèque sont terminées. Le terrain de tennis est opérationnel. La Région, après nous avoir doté de 76 235 € en 2014, vient d'attribuer à la commune en 2015 : 64 050 €, et le Conseil Général 27 000 € pour l'aménagement en cœur de village (Espace Jourfier).

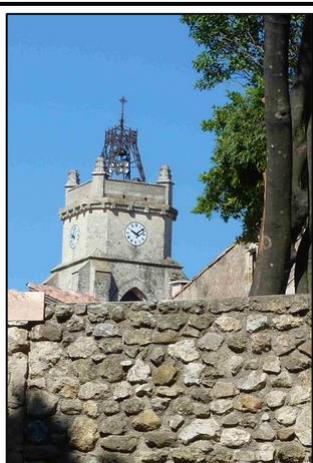
Nous nous efforçons d'améliorer le quotidien des habitants d'Autignac tout en proposant un avenir réfléchi en adéquation avec notre budget communal.

Merci à la population qui participe au mieux être dans notre village, merci aux agents, conseillers et adjoints qui par leur travail améliorent le vivre ensemble qui est notre objectif prioritaire. La convivialité est présente en cette fin d'année scolaire avec les associations qui organisent fêtes et galas. Merci à tous ces bénévoles qui animent le village avec conviction, dévouement et efficacité. Le 14 juillet s'annonce et nous serons près des responsables pour faire vivre ce moment de joie et de gaité pendant la fête locale.

Bonne fête et bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire, Jean-Claude MARCHI.

## COMME PROMIS, « L'ESPACE JOURFIER » EST PARTIELLEMENT DÉMOLI !



*Nouvelle perspective depuis  
la place Jules Ferry :  
le clocher est visible !*

A l'issue de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) réalisé en vue de la démolition partielle de « l'Espace Jourfier », la municipalité a retenu l'offre de l'entreprise MICKA TP pour un montant de **23 380,00 € HT** (soit 28 056,00 € TTC).

Avant que ne débute le chantier, une réunion publique a eu lieu afin que la population soit informée des modifications temporaires apportées au stationnement et à la circulation.

Eléments non négligeables dans la réhabilitation de cet espace : le soutien du Conseil Régional qui, dans sa séance plénière du 10 avril 2015, a validé l'octroi d'une subvention de **64 050,00 €** soit 30 % du montant HT des travaux.

Déjà, la même assemblée avait subventionné la commune en 2014 à hauteur de **76 235,00 €**.



Le Conseil Départemental a lui aussi octroyé une subvention pour l'aménagement de cet espace : **27 000 € !**

Au total, ce sont **plus de 165 000 € de subventions** dont la commune dispose.

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS PAR LES SERVICES TECHNIQUES.

Afin de rendre un service non dénué de sens aux personnes nécessiteuses, la municipalité a fait le choix de mettre à profit les agents techniques pour un ramassage des encombrants la **matinée du premier mardi de chaque mois**.

Sous réserve d'inscription préalable auprès du secrétariat de la mairie et dans la limite d'un volume non contraignant, les services techniques pourront procéder à la récupération des encombrants. A noter que **ne sont pas ramassés les déchets verts** (branchages, feuilles ...).



### LES INFORMATIONS MUNICIPALES PAR MAIL !

Si vous souhaitez recevoir par e-mail et de façon régulière, la lettre des informations municipales, il vous suffit d'envoyer un mail d'inscription à l'adresse : [contact.mairie.autignac@gmail.com](mailto:contact.mairie.autignac@gmail.com).

Votre inscription sera ainsi enregistrée et vous permettra d'être tenu au courant des informations d'ordre municipal ou associatif.

### RAPPEL DES REGLES DU SICTOM PÉZENAS-AGDE.

Au nom du SICTOM Pézenas-Agde, chargé de la collecte des ordures ménagères sur le territoire communal, la municipalité rappelle que **les bacs doivent être présentés la veille du jour de collecte** au point de regroupement et qu'**ils doivent être rentrés le plus rapidement possible après la collecte**.

En aucun cas le point de regroupement ne doit devenir un lieu de stockage : en effet, une autorisation municipale est nécessaire pour que les bacs puissent rester en permanence sur la voie publique.

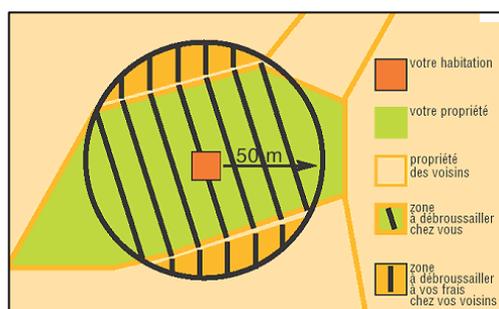


SICTOM Pézenas-Agde  
BP 112 - 34120 Pézenas  
Tél. 04.67.98.45.83  
Fax : 04.67.90.05.98

### DÉLAIS D'INSTRUCTION DES CNI ET DES PASSEPORTS.

Par courrier du 27 avril 2015, la Préfecture de l'Hérault indique que les délais de traitement des Cartes Nationales d'Identité peuvent aller jusqu'à **deux mois**. S'agissant des passeports, les délais peuvent aller jusqu'à **un mois**.

### LE DÉBROUSSAILLEMENT : OBLIGATION LÉGALE.



Technique de prévention efficace et reconnue, le **débroussaillage est d'intérêt public** et permet de limiter de façon notable la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. Il incombe à celui qui crée le risque et est **obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour des constructions**. Par suite de l'arrêté du 11 mars 2013, **Autignac fait partie des 183 communes héraultaises où le risque global est fort**.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués de façon continue, sans tenir compte des limites de votre propriété. Il permet de réduire la densité de végétation ; de séparer les cimes et d'élaguer certains arbres.

### PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** est consultable en mairie et fera l'objet d'une enquête publique en septembre 2015. Délivré par l'autorité publique, il évalue les zones pouvant subir des inondations et propose des « remèdes » techniques, juridiques et humains pour y remédier.

Valant **servitude d'utilité publique** (Art. L. 562-4 du Code de l'Environnement), le PPRI reste un document stratégique, cartographique et réglementaire. Il permet de limiter l'usage du sol grâce à un plan de zonage établi en fonction des aléas. Le règlement est quant à lui opposable à tous : l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les particuliers.



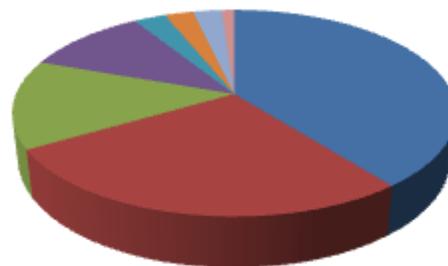
## LE BUDGET PRÉVISIONNEL A FIXÉ LES PRIORITÉS :

Dans sa séance du 30 mars 2015, le conseil municipal a approuvé le budget prévisionnel pour l'année 2015, d'un montant total de **1 611 282,73 €**, décomposé entre section de fonctionnement (721 876,00 €) et section d'investissement (889 406,73 €).

Dans ce budget, le conseil municipal a souhaité poursuivre les priorités déjà établies en 2014 à savoir, d'une part la réfection de la voirie communale (**montant budgété : 283 179,99 €**) et d'autre part, les réaménagements de l'Espace Jourfier (**montant budgété : 194 739,82 €**).

Prise très au sérieux par l'équipe municipale, la question du Haut-Débit fait désormais l'objet d'une opération spéciale dans le budget communal. A ainsi été budgété **un montant de 100 055,39 €**.

D'autres opérations font l'objet d'une budgétisation importante : les écoles (76 708,27 €), la bibliothèque (20 000,00 €), la voirie rurale (18 000,00 €), les bâtiments communaux (17 853,30 €) ou encore l'Eglise (7 922,43 €).



- Voirie communale
- Espace Jourfier
- Haut Débit
- Ecoles
- Bibliothèque
- Voirie rurale
- Bâtiments communaux
- Eglise

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

A l'issue du second tour de scrutin du 29 mars 2015, les résultats pour la commune d'Autignac ont été les suivants :

**Inscrits : 680      Votants : 366      Exprimés : 315**

- Mme REBOUL et M. VIDAL (PS) : 184 voix.

- Mme AUBERT et M. LEROGNON (FN) : 131 voix.

\* \* \* \* \*

Au niveau du canton, Mme Catherine REBOUL, adjointe au maire de Saint-Geniès-de-Fontedit et M. Philippe VIDAL, maire de Cazouls-lès-Béziers (*photos ci-dessous*) ont été élus Conseillers départementaux avec 50,13 % des suffrages.



## CETTE ANNÉE ENCORE,

### AUCUNE AUGMENTATION DES IMPÔTS !

Dans sa séance du 30 mars 2015, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des présents, la reconduction des taux d'imposition tels qu'établis en 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation : **14,11 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **22,13 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **70,42 %**.

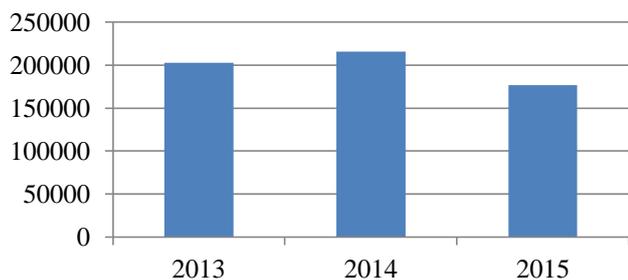


Evidemment, **l'évolution des bases, de la seule compétence de l'administration fiscale, ne dépend en rien des prérogatives fiscales du Conseil municipal.**

**A savoir :** les impôts représentent, avant les dotations de l'Etat, la principale ressource de la commune. En effet, pour l'année 2015, le produit attendu est de : **384 890,00 €**.

## L'ÉTAT BAISSÉ SES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ...

**Augmentation de 13 509,95 € entre 2013 et 2014, baisse de 39 474,51 € entre 2014 et 2015.**



La baisse des dotations de l'Etat est due à la loi de finances 2015 dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics sur la période 2014-2019.

La baisse des dotations est due aussi au fait que la population d'Autignac augmente et maintenant, le seuil des 1 000 habitants est légèrement dépassé en englobant les résidences secondaires. Les communes de plus de 1 000 habitants ne sont plus considérées comme prioritaires par l'administration nationale.

## LA RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE SE POURSUIT ...

Après la réfection de la rue du Portalet, de la rue des Ecoles et de la rue de la Paix, les Etablissements ROQUES ont engagé les travaux sur la rue des Aires (**9 385,50 € HT**) ainsi que sur la rue Jean Moulin (**9 223,50 € HT**), avant d'entamer la création d'un parking en lieu et place de l'ancien espace du Plô (**11 584,35 € HT**).

Pour les 2 rues piétonnes et en cohérence avec les travaux déjà entrepris dans d'autres rues, le béton désactivé a été choisi comme revêtement.

S'agissant du Plô, la municipalité a fait le choix d'opter pour un parking de 7 places qui permet une meilleure gestion du stationnement dans ce quartier aux voies étroites.

Dans le cadre de ce marché, un avenant a été conclu pour la réfection de la rue des Acacias, d'un montant de **10 500,75 € HT**. Dans cette rue, a été décidée la matérialisation de 5 nouvelles places de stationnement et la suppression de 2 places encore présentes dans la rue des Ecoles et représentant un risque pour la sortie des enfants en direction du groupe scolaire.



## L'IMMEUBLE DE LA BIBLIOTHEQUE RÉNOVÉ.

Bénéficiant d'une subvention d'un montant de **13 520,00 €** octroyée par le Conseil général (Hors-programme 2015), la municipalité a pris la décision de procéder à la rénovation de la façade du bâtiment sis place du 14 Juillet, lequel abrite en son rez-de-chaussée, la bibliothèque municipale.

Après un appel à devis, l'entreprise Etanchéité Revêtement Occitan a été retenue par le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai 2015, pour un montant total de **12 673,00 € HT**.

Cette intervention permettra la rénovation de la façade, des ferronneries ainsi que des boiseries ... Des travaux devenus nécessaires et financés par la subvention !

## TRAVAUX D'ENTRETIEN A L'EGLISE.

A la suite d'une panne au niveau de la sonnerie de l'angélus, la société BODET, mondialement connue pour ses interventions de qualité, a présenté un rapport concluant au remplacement inéluctable de l'un des moteurs permettant la volée des cloches. Dans sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil a approuvé le remplacement de ce moteur pour un montant de **1 648,80 € TTC**.

En parallèle, la municipalité a pris la décision de remplacer les 3 marches donnant accès à l'édifice religieux en raison de leurs nombreuses cassures. Pour un montant de **4 700,00 € HT**, les trois marches actuelles seront évacuées et remplacées par trois nouvelles en pierre dure de Pompignan (teinte grise).

Autre réparation importante : le remplacement des 10 haut-parleurs installés sur le clocher (**montant total des travaux : 1 800 €**) pour une meilleure sonorisation des annonces publiques.



## SUBVENTION D'ÉTAT DEMANDÉE POUR L'AVENUE DE LA BASTIDE.



Dans sa séance du 4 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de soumettre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2015, le projet de rénovation intégrale de l'Avenue de la Bastide.

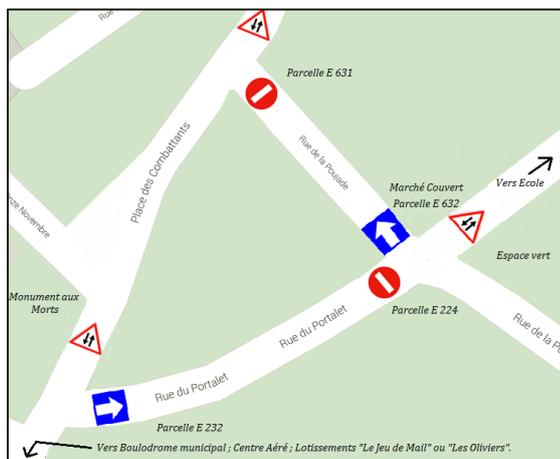
Ce projet permettra la réfection totale du revêtement de la chaussée, la matérialisation de **22 places de parking** le long de l'avenue et la création d'un plateau surélevé aux droits du lotissement de Jeu de Mail. En parallèle de ce dossier est prévu l'enfouissement des câbles : sur un montant de travaux estimé à 86 600 €, Hérault Energies pourrait octroyer à la commune une participation financière de 60 % soit 52 500 € ... A suivre !

## NOUVEAU SENS DE CIRCULATION

Depuis le 16 février 2015, un nouveau sens de circulation a été mis en place au niveau des rues du Portalet et de la Poujade.

La rue de la Poujade est placée à sens unique dans le sens de la montée, du marché couvert vers la Place des Combattants. La rue du Portalet est quant à elle placée à sens unique dans le sens Avenue de la Bastide vers l'école communale.

En parallèle, les stationnements de la Place des Combattants ont été réaménagés avec la création notamment d'une place de parking réservée pour les personnes handicapées.



## HAUT-DÉBIT & TÉLÉPHONIE MOBILE ...



Le 9 avril 2015 en mairie de Saint Geniès de Fontedit, une délégation d'élus a rencontré M. Nicolas LERNER, sous-préfet de Béziers, au sujet de l'arrivée de la fibre à Autignac dont le coût est estimé entre 120 et 150 000 €.

Conscient de la mauvaise connexion qui frappe notre territoire, le sous-préfet nous a assuré que l'Etat ne pouvait subventionner au cas par cas, mais qu'il serait présent pour aider un projet cohérent au niveau départemental.

A ce sujet, M. Kléber MESQUIDA, député de l'Hérault et nouveau Président du Conseil départemental a rencontré Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat en charge du numérique pour faire de l'Hérault, un département pilote du plan national « France Très Haut Débit ».

Nos espoirs reposent sur l'action départementale. D'ores et déjà, une opération intitulée « Haut Débit » a été créée cette année sur le budget communal et bénéficie de **100 055,39 €**.

S'agissant de la téléphonie mobile, la municipalité a pris contact avec quelques opérateurs en vue d'une meilleure couverture mobile. Des démarches sont donc en cours pour une réorientation des antennes.

**Sur ces deux points, la municipalité fera œuvre de persévérance : ils sont des gages de notre qualité de vie !**

## MEILLEURE ISOLATION A L'ECOLE

Dans sa séance du 29 octobre 2014, Hérault Energies a décidé d'attribuer à la commune d'Autignac une subvention de **5 830 €** pour le remplacement des menuiseries (portes non isolantes) et une autre subvention de **7 819 €** pour l'installation d'un régulateur de chauffage, le tout au sein du groupe scolaire.

Grâce à ces aides sur des **travaux estimés à 19 489,51 €**, le coût de revient pour la commune sera égal à 5 840,51 € et permettra des économies significatives sur le long terme ...

## BUSAGE DU CANIVEAU RUE DE L'AMOUR

Dangereux pour la circulation, le caniveau de la rue de l'Amour a fait l'objet d'un busage réalisé par l'entreprise SLTPE pour un montant de 6 845,00 €.



## REDISPOSITION DES PLACES DE PARKING

Au cœur des préoccupations en cœur de ville, le stationnement a récemment fait l'objet de réaménagements.

Au niveau de la place des Combattants et en cohérence avec le nouveau sens de circulation mis en place dans la rue de la Poujade, une jardinière a été bâtie par les services techniques. Dans le même temps, les places ont été retracées et une place de stationnement réservée aux personnes handicapées a été matérialisée non loin du cabinet de kinésithérapie.

S'agissant du secteur des écoles, la municipalité a décidé de supprimer l'ensemble des places présentes devant le groupe scolaire, ce qui permet la sécurisation de la sortie de la place Jules Ferry en direction de l'école.

En contrepartie des 2 places supprimées, ce sont **10 places supplémentaires de stationnement désormais disponibles** : 5 dans la rue des Acacias et 5 dans la rue des Jardins.

## LA CONDUITE D'EAU POTABLE REMPLACÉE

Le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb (SRGO) a débuté le 18 mai dernier le remplacement de la canalisation principale d'adduction en eau potable de la commune, sise rue du Stade (du château d'eau à l'intersection de la rue de la Paix).

L'entreprise ROQUES a été mandatée par le **SRGO qui finance en intégralité les travaux** dont la fin est prévue aux alentours du 14 juillet 2015.

## LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL EST MIS EN PLACE A L'ÉCOLE.

Ce document est obligatoire pour la reconduction du versement par l'Etat du fonds d'amorçage de 90 € par enfant pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

A la rentrée prochaine, l'organisation du temps scolaire et périscolaire restera inchangée :

### - Temps scolaire :

- \* **les lundis, mardis, jeudis et vendredis**, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 15 h 45 ;
- \* **les mercredis**, de 8 h 45 à 11 h 45.

### - Temps périscolaire :

- \* **Garderie** : de 7 h 30 à 8 h 35 puis de 17 h à 18 h ;
- \* **Nouvelles Activités Périscolaires** : de 15 h 45 à 17 h sauf le mercredi.



Les inscriptions se feront à la période ; les activités (chant, musique, théâtre, sport, danse, activités manuelles, aide aux devoirs) et les intervenants seront reconduits ; d'autres activités seront proposées ponctuellement (cuisine, jeux de société ...) et certaines se dérouleront à l'extérieur de l'enceinte de l'école.

**La gratuité de ces activités sera maintenue** et ce, grâce à l'aide de l'Etat et au versement de la moitié de l'indemnité de Monsieur le maire.

Les objectifs du Projet Educatif Territorial (PEDT) sont :

- Faire découvrir de nouvelles activités, y prendre plaisir et rendre acteurs de leurs loisirs, les enfants;
- Les sensibiliser au vivre ensemble et au respect ;
- Etablir des liens entre les différentes activités et l'équipe enseignante pour mener un projet commun sur plusieurs mois : élaboration d'une structure pour le carnaval, embellissement des murs de la cour ...

## DEUX LOTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES A AUTIGNAC !



Deux lotissements sont actuellement en cours de réalisation sur le territoire de la commune qui va ainsi bénéficier de nouvelles constructions et profiter d'un apport de population non négligeable pour la sauvegarde de l'école communale et des services de proximité.

Le premier dit « *Le Saint Nazaire* », composé de 6 lots et situé sur le chemin éponyme est en bonne voie de réalisation avec plusieurs lots vendus.

Le second appelé « *Les Hauts de Fontcerise* » sera situé sur le terrain de l'ancienne cave coopérative, bâtie en 1937. La viabilisation s'est achevée et permet la matérialisation de 13 lots allant de 340 m<sup>2</sup> à plus de 600 m<sup>2</sup>.

## 7,5 MILLIONS D'EUROS INVESTIS PAR M. DE TURCKHEIM AU « CHÂTEAU DE LAVIT » !

Rarissimes sont les jours où notre commune fait l'objet d'un article dans le quotidien national « *Les Echos* » qui, dans son édition du mercredi 29 avril 2015 analysait pourtant la « **Résurrection du Château d'Autignac** ».

Imposante bâtisse sise en cœur de ville et construite dans les années 1870 par M. Louis LAVIT (1818-1899), maire d'Autignac de 1852 à 1870, elle a dernièrement été achetée par M. Eric de TURCKHEIM qui réalise à Autignac un investissement d'environ 7,5 millions d'euros !

A terme, le projet permettra l'ouverture de 5 chambres d'hôtes quatre étoiles, une suite privative, deux salles de réception et d'un caveau de dégustation pour les vins du Domaine des Prés Lasses.

Mercredi 29 avril 2015 *Les Echos*

### Résurrection du château d'Autignac

**LANGUEDOC-ROUSSILLON** — Cinq chambres d'hôtes quatre étoiles, suite privative, vinothèque, salles de séminaires... Eric de Turckheim, cofondateur du groupe Trafigura, spécialisé dans le négoce de minéraux et de pétrole, injecte 7,5 millions d'euros dans la rénovation du château pinardier d'Autignac, situé à côté de Bédarieux. Archi-

tecte de l'ensemble : ALJarchitecture (Atelier François Larroche & Olivier Joyeux). Le chantier sera livré cet été, après trois ans de travaux. Ce site touristique haut de gamme ouvrira « à la fin de l'été ou au début de l'automne », précise Olivier Joyeux. Anecdote : le premier propriétaire de ce château du XIX<sup>e</sup> siècle avait rapporté de l'Exposition universelle de Paris de 1900 de nombreux végétaux encore présents sur le site.

## DÉCÈS D'ÉMILE FOULQUIER, MAIRE D'AUTIGNAC DE 1983 À 2008.

Né le 21 octobre 1933 dans la rue du Plô, **M. Émile FOULQUIER** a marqué l'histoire de la commune d'Autignac et reste à l'heure actuelle le maire au plus long mandat : 25 ans !

Élu lors des élections du 8 mars 1959, M. Émile FOULQUIER a 24 ans lorsqu'il entre au Conseil municipal, sous la mandature de M. Paul MÉGÉ (1903-1959), maire qui décèdera en cours de mandat et qui sera remplacé par M. Fernand PUJOL (1921-2003).

Il revient sur le devant de la scène lors des élections des 6 et 13 mars 1983 qui lui permettent de remporter une majorité des sièges au Conseil et de devenir Maire d'Autignac.

Réélu aux élections municipales de 1989, de 1995 puis à celles de 2001, son mandat de maire s'achève en 2008, lorsqu'il transmet l'écharpe tricolore à Mme Jeanine PONS.

Son action sera honorée par l'Association des Maires de France qui lui remettra une médaille, par l'intermédiaire de M. Norbert ETIENNE, alors Conseiller Général.

A son épouse ainsi qu'à toute sa famille éplorée, le conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances.

*Réunis en séance le 19 mai 2015, les élus ont décidé de donner le nom d'Émile FOULQUIER à la Salle du Conseil municipal.*



### ÉTAT-CIVIL (Du 21 novembre 2014 au 15 juin 2015)

#### • Décès :

- Mme Monique BIAU-PONS : 8 décembre 2014 ;
- M. Léopold CARRATIE : 26 décembre 2014 ;
- Mme Jeanne BLANC-CARRATIE : 6 février 2015 ;
- M. Robert ROUCHY : 15 février 2015 ;
- Mme Monique VIDAL-CONSTANCIO : 28 février 2015 ;
- Mme Denise JOVER-BOUSSIÈRE : 3 mars 2015 ;
- M. Emile FOULQUIER : 1<sup>er</sup> avril 2015 ;
- M. Jean NICOLAU : 3 avril 2015 ;
- Mme Alice FANJAUD-CONDOUMY : 26 mai 2015 ;

#### • Mariages :

- Mme Ludivine ROCHE et M. Bruno RUFFY : 2 mai 2015.

#### • Naissances :

- Chloé ARROYO-CHABBAL : 16 janvier 2015 ;
- Hugo FLECHARD : 21 janvier 2015 ;
- Evangéline DALMAS : 9 avril 2015 ;



### Mme Jeanne CARRATIÉ, centenaire d'Autignac !



Née le 18 janvier 1915 à Maillhac (Aude), Jeanne BLANC épouse le 13 mars 1940, M Eugène CARRATIÉ (1908-1970), et ensemble auront 3 enfants : Monique, Michel et Chantal.

Installée depuis mai 2012 en la maison de retraite de Thézan-lès-Béziers, c'est là que MM. Jean-Claude MARCHI, maire et Antoine BARXIAS-CASTIES, adjoint, se sont rendus, accompagnés de M. Alain DURO, maire de Thézan-lès-Béziers, pour saluer la centenaire d'Autignac !

Hélas, Jeanne BLANC-CARRATIE s'éteindra quelques jours plus tard, paisiblement, le 6 février 2015.

A toute la famille endeuillée, la municipalité présente ses sincères condoléances.

### Quelques dates d'événements à venir :

- **25 juin 2015** : Kermesse de l'école ;
- **26 juin 2015** : Gala de danse de « Jeunesse Autignac » ;
- **26 juin 2015** : Fête de la Musique ;
- **6 juillet 2015** : Passage du Mammobile ;
- **Du 10 au 14 juillet 2015** : Fête locale ;
- **26 septembre 2015** : Spectacle de variétés organisé en Salle Marc CASSOT avec la troupe Little Bazar ;
- **Courant août 2015** : AUTIPARK ;
- **11 novembre 2015** : Commémoration de l'Armistice ;
- **6 et 13 décembre 2015** : Elections régionales.



*Le 8 janvier 2015, sous les drapeaux en berne, une minute de silence en hommage aux victimes des attentats perpétrés la veille à Paris.  
« Sauvons la liberté, la liberté sauve le reste ... » (Victor HUGO)*



*Le 28 mars 2015, le Professeur Henri PUJOL assiste au week-end de l'espoir : plus de 4 500 € récoltés pour la Ligue contre le cancer !*



*Carnaval réussi dans les rues du village.*



*Vœux 2015 de la municipalité à la population.*

**MERCI DE NE PAS JETER  
CE BULLETIN  
SUR LA VOIE PUBLIQUE**



*Repas des aînés offert par la municipalité.*



*Le fleurissement du village :  
gage d'esthétisme  
à l'approche de la saison estivale !*



*80 ans de l'Olympique Autignacois :  
fête du foot très réussie !*



*Le Tennis Club Autignac lance son  
activité devant une foule dense.*